



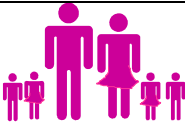



Pourquoi la diminution des majorations familiales de l'AGIRC serait profondément inéquitable

Parce que ce sont les enfants de ces familles nombreuses qui paient les retraites de ceux qui ont eu moins d'enfants

En effet, les cotisations vieillesse des actifs ne sont pas capitalisées en vue de leur retraite. Elles sont immédiatement reversées aux retraités et dépensées par eux. Lorsque les actifs partiront à leur tour à la retraite, cet argent aura disparu depuis longtemps. C'est le système de la « répartition ».

Ce qui prépare la retraite des actifs, en répartition, c'est l'argent qu'ils investissent dans la génération à venir. « Chaque génération doit payer elle-même ses retraites, non par les cotisations, comme certains l'imaginent, mais par sa descendance ». Tel est l'incontestable théorème d'Alfred SAUVY.

<p>Couple de cadres moyen, tous deux ont une carrière complète à temps plein.</p> 	<p>2 enfants</p> <p>Durant sa vie de retraité, ce couple va percevoir 1 459 160 € de pensions de vieillesse et de couverture maladie.</p>
<p>Couple de cadres moyens, Madame est restée au foyer 8 ans après la naissance du 3^{ème} enfant puis a repris à mi-temps</p> 	<p>3 enfants</p> <p>Durant sa vie de retraité, ce couple va percevoir 1 148 055 € de pensions de vieillesse et de couverture maladie.</p>
<p>Couple de cadres moyens, Madame est restée au foyer 18 ans après la naissance du 3^{ème} enfant puis a repris à mi-temps</p> 	<p>4 enfants</p> <p>Durant sa vie de retraité, ce couple va percevoir 1 090 455 € de pensions de vieillesse et de couverture maladie.</p>
<p>Couple de cadres moyens, Madame est restée au foyer définitivement après la naissance du 3^{ème} enfant</p> 	<p>5 enfants</p> <p>Durant sa vie de retraité, ce couple va percevoir 884 555 € de pensions de vieillesse et de couverture maladie.</p>

Sources : Droit Social – juillet-août 2009



Parce qu'à élever une famille nombreuse, ces cadres n'ont pas pu se constituer autant de capital que les autres

Cela apparaît clairement pour la population générale :

Tableau1

Descendance	Retraités			Actifs occupant un emploi		
	% dans population	la Patrimoine global médian	Niveau de vie médian	% dans population	la Patrimoine global médian	Niveau de vie médian
Ensemble	35,6	140 990	14 210	64,4	115 890	15 580
0 enfant	13	138 710	14 290	25	36 330	15 980
1	19	149 340	15 570	19	110 820	16 020
2	30	168 080	15 150	31	173 790	16 250
3	19	158 460	13 800	16	149 480	14 010
4	9	108 050	13 110	5	133 700	13 710
5 enfants et plus	10	64 990	12 510	4	78 410	10 310

Source: enquête Patrimoine 2004, montants recalés sur la comptabilité nationale




Champ: France métropolitaine,

ensemble des ménages dont la personne référence est retraité, le patrimoine est donné au niveau du ménage et non de l'individu


« Pour un ménage de retraités, le fait d'avoir eu des enfants est susceptible d'avoir un impact négatif sur le revenu et/ou le patrimoine pour deux raisons principales :

- La première est que les enfants ont un impact *a priori* négatif sur les carrières de leurs parents - en fait de leur mère - d'où des retraites moins élevées. Il en résulte un niveau de vie plus faible durant la vie active et durant la retraite. Cette faiblesse des revenus entraîne à son tour une moindre accumulation de patrimoine tout au long du cycle de vie.
- La deuxième raison est que les enfants ont un coût, appréhendé par les échelles d'équivalence (unités de consommation), d'où un niveau de vie plus faible durant la vie active lorsqu'ils sont à charge. Cet effet ne joue pas sur le niveau de vie des retraités (lorsque les enfants ne sont plus à charge). En revanche, le coût de l'enfant pourrait être un frein à l'accumulation de patrimoine durant la vie active, d'où un patrimoine moins élevé au moment de la retraite.¹ »

Et cela est particulièrement vrai des cadres qui ont, généralement, une bonne capacité d'épargne :

<p>Couple de cadres moyen, 2 enfants,</p> <p><i>tous deux ont une carrière complète à temps plein.</i></p>		<p>* argent dépensé pour ses propres enfants net des prestations familiales = 215 864 €</p> <p>* capacité d'épargne = 1 422 196 €</p>
<p>Couple de cadres moyens, 3 enfants,</p> <p><i>Madame est restée au foyer 8 ans après la naissance du 3^{ième} enfant puis a repris à <u>mi-</u> temps</i></p>		<p>* argent dépensé pour ses propres enfants net des prestations familiales = 239 751 €</p> <p>* capacité d'épargne = 586 407 €</p>
<p>Couple de cadres moyens, 4 enfants,</p> <p><i>Madame est restée au foyer 18 ans après la naissance du 3^{ième} enfant puis a repris à <u>mi-</u>temps</i></p>		<p>* argent dépensé pour ses propres enfants net des prestations familiales = 414 246 €</p> <p>* capacité d'épargne = 304 887 €</p>

¹ Sources : Le patrimoine et le niveau de vie des retraités observé dans l'enquête patrimoine selon la descendance finale – document INSEE pour le COR 2008

<p>Couple de cadres moyens, 5 enfants, Madame est restée au foyer définitivement après la naissance du 3^{ème} enfant</p>		<p>* argent dépensé pour ses propres enfants net des prestations familiales = 503 478 € * capacité d'épargne = 223 809 €</p>
--	---	--

Parce que les pensions perçues par les épouses de cadres sont très faibles

Les mères de famille nombreuse ont des retraites plus faibles que les autres :

Pension mensuelle moyenne de droit propre tous régimes des femmes retraitées en 2004 générations 1934 et 1938

Nombre d'enfants	Pension moyenne mensuelle
0 enfant	1 122 €
1 enfant	1 029 €
2 enfants	818 €
3 enfants	703 €
4 enfants ou plus	627 €
Ensemble	825 €

Source : d'après DRESS. Echantillon interrégimes des retraités (EIR) 2004, Echantillon interrégimes des cotisants (EIC) 2001
Champ : femmes retraitées de droit propre des générations 1934 et 1938


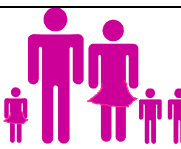

Niveau de vie médian des retraités en fonction de leur descendance finale en 2004


Descendance finale	Montant	En base 100
0 enfant	14 290 €	101
1 enfant	15 570 €	110
2 enfants	15 150 €	107
3 enfants	13 800 €	97
4 enfants	13 110 €	92
5 enfants ou plus	12 510 €	88
Ensemble	14 210 €	100

Source : INSEE, enquête patrimoine 2004.

Champ : ensemble des ménages dont la personne de référence est retraitée

Cela est particulièrement vrai des épouses de cadres fautes, particulièrement, d'avoir bénéficié de l'AVPF (sous condition de ressources)

<p>Couple de cadres moyen, tous deux ont une carrière complète à temps plein.</p> <p>Retraite totale du couple = 1 459 160 €</p>		<p>2 enfants</p> <p>* pension de vieillesse mensuelle de Madame = 2 950 €</p> <p>* « bonus » enfant = 50 400 € (les 2 ans de durée d'assurance du RG)</p>
<p>Couple de cadres moyens, Madame est restée au foyer 8 ans après la naissance du 3^{ème} enfant puis a repris à mi-temps</p> <p>Retraite totale du couple = 1 148 055 €</p>		<p>3 enfants</p> <p>* retraite mensuelle de Madame = 1400 €</p> <p>* « bonus » enfant du couple = 271 700 € dont 78 000 € au titre des majorations AGIRC</p>
<p>Couple de cadres moyens, Madame est restée au foyer 18 ans après la naissance du 3^{ème} enfant puis a repris à mi-temps</p> <p>Retraite totale du couple = 1 090 455 €</p>		<p>4 enfants</p> <p>* retraite mensuelle de Madame = 1 040 €</p> <p>* « bonus » enfant du couple = 314 720 € dont 84 240 € au titre des majorations AGIRC</p>

<p>Couple de cadres moyens, Madame <i>est restée au foyer définitivement après la naissance du 3^{ième} enfant</i></p> <p>Retraite totale du couple = 884 555 €</p>		<p style="text-align: center;">5 enfants</p> <p>* retraite mensuelle de Madame = 405 €</p> <p>* « bonus » enfant du couple = 319 940 € dont 74 880 € au titre des majorations AGIRC</p>
---	---	---

Conclusion :

Comme on le voit les majorations familiales de l'AGIRC ne constituent pas un système avantageux, mais seulement un dispositif moins injuste que d'autres. Faire des économies sur ce chapitre serait tout à fait inique.

Or, l'alignement sur le régime ARRCO est un faux prétexte. La réalité est la recherche d'économies. La pénalisation des cadres engagés dans la grande aventure d'une famille très nombreuse (12 ou 38 millions selon les scenarii) ne représente que de très modestes économie par rapport au déficit envisagé pour l'AGIRC à cette échéance, soit entre 1,1 et 3,5 milliards selon les scénarios, selon les projections publiées par le COR dans son 8^e rapport (avril 2010), ou par rapport aux 36 à 38 milliards d'euros des pensions que l'AGIRC devra verser annuellement à cette échéance (même source) . 0,3 ou 1 pour mille des dépenses de l'AGIRC en 2040 justifient-ils qu'on traite aussi injustement les cadres qui, grâce à leurs efforts, assurent de belles retraites ... aux autres ?

L'équité véritable serait d'étendre les majorations actuelles aux non cadres.

Si les comptes de l'ARRCO ne le permettent pas, « sanctuarisons » au moins les majorations des cadres dans l'attente de jours meilleurs pour les non cadres.

Dans le maquis des retraites en France, l'urgence est de simplifier l'organisation, par exemple en fusionnant les caisses du régime général avec celles de l'AGIRC et de l'ARRCO, ce qui procurerait un milliard d'économies de gestion.